



## POUR TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION

### Ecole maternelle et élémentaire

- . Inscription des enfants de la commune en maternelle à partir de 3 ans
- . Inscription des enfants de la commune pour l'entrée au CP
- . Inscription des enfants arrivant sur la commune

#### L'inscription se fait en mairie **OBLIGATOIREMENT SUR RENDEZ-VOUS**

❖ Pour les enfants n'habitant pas la commune, il est nécessaire de remplir une demande de dérogation. L'inscription se fera (sous réserve de place disponible) après décision de la commission compétente se réunissant habituellement mi-juin.

### Pièces à fournir obligatoirement à l'inscription

- . Livret de famille (original)
  - \* Si vous n'avez pas de livret de famille
    - ☞ extrait ou copie d'acte de naissance de l'enfant
    - + carte d'identité ou de séjour des parents et de l'enfant
- . Jugement du Tribunal (*en cas de divorce ou séparation*)  
Si pas de jugement : autorisation écrite de l'autre parent  
+ copie de la carte d'identité
- . Justificatif de domicile (original)  
(facture EDF ou loyer de moins de 3 mois)
- . Certificat de radiation de l'ancienne école  
(uniquement si enfant déjà scolarisé)
- . Carnet de santé de l'enfant

Toute pièce manquante fera l'objet d'une annulation du rendez-vous.